



Communiqué de presse conjoint

Les victimes de torture doivent obtenir justice et réparation

Abidjan, Genève, 26 juin 2014

A l'occasion de la Journée Internationale pour le soutien aux victimes de torture, l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), son organisation membre en Côte d'Ivoire, appellent le gouvernement ivoirien à prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'impunité et pour que toutes les victimes de torture et de mauvais traitement aient accès à un recours effectif et à des réparations adéquates.

En cette Journée Internationale de soutien aux victimes de torture, nos deux organisations tiennent à exprimer leur vive inquiétude face aux difficultés auxquelles sont confrontées les victimes dans leur quête de justice. Les difficultés rencontrées par les victimes sont encore davantage accentuées par un climat d'impunité généralisé.

Il y a près de vingt ans, en 1995, la Côte d'Ivoire ratifiait la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pourtant à ce jour, les autorités n'ont toujours pas soumis au Comité contre la torture leur rapport initial. En cette journée internationale de soutien aux victimes de torture, nos organisations en appellent aux autorités de Côte d'Ivoire afin qu'elles démontrent leur engagement en faveur du respect des droits de l'homme par une application pleine et entière de la Convention contre la torture, ainsi que les autres décisions et recommandations internationales.

« A ce jour nous ne pouvons que déplorer l'absence de mise en œuvre effective par les autorités de la décision Traoré c. Côte d'Ivoire rendue par le Comité des droits de l'homme en octobre 2011 », a rappelé Gerald Staberock, Secrétaire Général de l'OMCT.

Dans son dernier rapport présenté devant Conseil des droits de l'homme, le 25 juin 2014, l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a appelé l'Etat à mettre en place un Fonds spécial au profit des victimes. Nos organisations saluent cette recommandation et encouragent les autorités à établir ce fonds. « Le MIDH attend des autorités ivoiriennes que le fonds préconisé par l'Expert Indépendant au profit des victimes soit effectivement mise en place. De plus, il est impérieux que la torture soit spécifiquement visée comme infraction dans le code pénal ivoirien afin de faciliter la poursuite des auteurs de torture » a déclaré Me DOUMBIA Yacouba, président du conseil d'administration du MIDH.

Pour célébrer la Journée Internationale de soutien des victimes de torture, le MIDH, l'OMCT en collaboration avec d'autres organisations de la société civile organisent une journée de débat portant sur les « Mécanismes de protection des victimes de la torture » et sur la

« Contribution de la société civile pour la restauration des droits des victimes de la torture », qui se conclura par une conférence de presse.

Le MIDH et l'OMCT encouragent le gouvernement à poursuivre ses efforts en matière de lutte contre la torture et réitèrent leur engagement à l'accompagner dans la mise en œuvre de la Convention contre la torture.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

MIDH: Maitre Yacouba Doumbia, Président du MIDH (Abidjan): +225 09 9090 15; email: d yacouba@yahoo.fr,

OMCT: Marina Gente, chargée de projet (Genève): +41 (0)22 809 49 39; email: mg@omct.org

Les activités mises en œuvre au Côte d'Ivoire à l'occasion du 26 juin 2014 – Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture – sont réalisées grâce au soutien financier de la Commission européenne au projet de l'OMCT "Towards implementation and accountability". Ce projet a pour objectif la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les Etats parties à cet instrument.

